



Notice destinée aux candidats aux programmes de mastères spécialisés®

Session 2026-2027

Candidature ouverte

**du 01/09/25 au 10/12/25 minuit pour les
candidats internationaux.**

**du 01/09/25 au 31/05/26 minuit pour les
candidats métropolitains.**

Sommaire

1. Présentation du diplôme de Mastère Spécialisé	3
1.1. Conditions d'accès générales	3
1.2. Conditions de validation du Mastère Spécialisé	3
2. Processus de candidature	4
3. Coût de la formation	5
3.1. Financement des études	6
3.2. Lieux des Formations	6

1. Présentation du diplôme de Mastère Spécialisé

« Le label *Mastère Spécialisé (MS)* est une marque collective, propriété de la Conférence des grandes écoles, attribuée à une formation spécifique de niveau BAC+6, organisée par une ou plusieurs Ecoles membres de la Conférence des grandes écoles, qui atteste de la qualité d'un processus complet de formation vis-à-vis des critères établis. »

Le Mastère spécialisé® est une formation complémentaire d'approfondissement d'expertise, qui s'adresse à des étudiants déjà diplômés et ayant acquis, le plus souvent, une première expérience professionnelle.

Les candidats en formation initiale de niveau BAC+5, souhaitant candidater dans le cadre d'une poursuite d'étude, peuvent le faire et devront apporter la preuve de validation leur niveau BAC+5, pour être définitivement admis.

1.1. Conditions d'accès générales

Sont recevables les candidatures des titulaires d'un des diplômes suivants :

- Titre d'ingénieur diplômé conférant le grade de master (formations évaluées par la Commission des titres d'ingénieur, liste publiée au journal officiel) ;
- Diplôme d'une école de management, privée ou consulaire, conférant le grade de master (formations évaluées par la CEFDG, liste publiée au bulletin officiel du MESR)
- Diplôme de 3ème cycle habilité par les autorités universitaires (Diplôme national de master, DEA, DESS, ...) ou diplôme professionnel de niveau BAC + 5 ;
- Diplôme ou attestation de validation d'un niveau équivalent M1 pour des candidats ayant au moins trois ans d'expérience professionnelle en lien avec la formation visée. Une attestation d'équivalence peut être exigée par l'école afin de garantir la validation du niveau M1 et/ou l'acquisition des 240 crédits ECTS correspondants ;
- Titre inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) niveau 7 (ancienne nomenclature niveau I) ;
- Diplôme étranger équivalent aux diplômes français exigés ci-dessus.

1.2. Conditions de validation du Mastère Spécialisé

Le programme Mastère Spécialisé correspond à 75 crédits ECTS comprenant 45 crédits ECTS dédiés aux enseignements et 30 crédits ECTS répartis entre la mission en entreprise, la thèse professionnelle et la soutenance de cette dernière.

L'attribution de crédits ECTS doit se baser sur une évaluation individuelle. Dans le cas d'activités de groupe, l'évaluation de l'acquisition des compétences est individualisée.

À l'issue de la formation, le jury des études délibère sur la délivrance du diplôme. Pour obtenir le diplôme, les élèves doivent :

- Avoir validé la partie académique (enseignements) avec une moyenne générale minimale de 10/20 pour obtenir les 45 crédits ECTS. Chaque UV doit être validée pour que les crédits ECTS afférents soient attribués. A l'intérieur d'une UV, une compensation est possible entre les différentes notes obtenues ; toutefois une lacune avérée, c'est-à-dire une note inférieure ou égale à 5/20 dans une matière ou un module, donne lieu à une épreuve de rattrapage.

- Avoir validé les 30 crédits ECTS répartis entre la mission en entreprise, la thèse professionnelle et la soutenance de cette dernière. Le projet professionnel est préparé dans le cadre d'une mission en entreprise sous la forme d'une thèse professionnelle. La thèse

représente un moyen privilégié d'acquisition de connaissances et de formation par la recherche. Le thème traité doit correspondre à une préoccupation réelle des besoins de l'entreprise et s'appuyer sur le corpus de recherche du domaine.

- Avoir réglé l'intégralité des droits et frais liés à la scolarité et dus à l'école.

Tout élève ne remplissant pas ces conditions peut faire l'objet d'un refus d'attribution de mastère spécialisé, de label ou de titre.

La fin du cursus correspond à la date du jury des études qui statue sur l'ensemble des résultats du cursus de l'élève.

Si la formation excède la durée de la convention de formation, l'étudiant devra renouveler la convention et s'acquitter de frais de réinscription.

2. Processus de candidature

Les candidatures pour la session 2026-2027 seront ouvertes du 01 septembre 2025 au 10 décembre 2025 à minuit.

Seuls les dossiers de candidature **complets** (entière des pièces justificatives demandées et paiement des frais de dossier) envoyés dans les délais impartis seront étudiés. Des informations plus détaillées sont précisées dans le dossier de candidature.

Les dossiers de candidature sont étudiés par le responsable pédagogique qui émet un avis favorable ou défavorable. Les dossiers sont ensuite présentés à un jury d'admission. La décision de ce jury est notifiée par email au candidat. La décision du jury ne peut pas donner lieu à une demande de recours.

Il peut également être décidé de rencontrer le candidat en entretien téléphonique ou visio, afin de valider l'adéquation de son projet professionnel avec le programme du Mastère Spécialisé.

Pour la session 2026-27, les dates des jurys d'admission seront communiquées début 2027

Le nombre de places étant limité, nous recommandons aux candidats admis, dès réception de l'avis d'admission de procéder à leur inscription administrative.

La date limite pour l'envoi des dossiers de candidature est fixée au 10 décembre 2025
pour les étudiants internationaux

Afin de bénéficier du temps nécessaire à la réalisation de toutes les démarches consulaires comme le stipule le calendrier d'Etudes En France.

Si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union Européenne, nous vous invitons à consulter les conditions de poursuite d'études en France et à vous inscrire sur : [la plateforme « études en France »](#).

La date limite pour l'envoi des dossiers de candidature est fixée au 31 mai 2026
pour les candidats métropolitains

Le dossier de candidature est accessible sur [notre site internet](#).

Toutes les pièces justificatives traduites en français ou anglais le cas doivent être téléchargées.

Les frais de dossier de 60 euros (€) sont non-remboursables* et sont à régler directement à partir de la plateforme de candidature soit :

- Via la solution Flywire **pour les paiements internationaux uniquement**
- Par carte bancaire sur demande
- Par Virement bancaire au compte du TRESOR PUBLIC LILLE en mentionnant votre nom de famille et le nom du programme de Mastère Spécialisé.

RIB

Code banque 10071 - Code Guichet 59000 - n° Compte 00001024334 – Clé 44

IBAN : FR76 1007 1590 0000 0010 2433 444

- ✓ **BIC/Swift Code** : TRPUFRP1
- ✓ **Bénéficiaire** : IMT NORD EUROPE– AGENCE COMPTABLE
- ✓ **Adresse du bénéficiaire** : 941 rue Charles Bourseul, BP838, 59508 Douai cedex, France
- ✓ **Téléphone** : +33 3 27 71 22 22
- ✓ **Nom de la banque** : TRESOR PUBLIC LILLE
- ✓ **Adresse de la banque** : 82 Av. Du Président John F. Kennedy, 59800 LILLE, FRANCE

**Les frais de dossier ne sont pas remboursables quel que soit le motif (renonciation, démission, avis défavorable du jury etc.). Tous les frais de dossier restent acquis par IMT Nord Europe.*

3. Coût de la formation

Le coût de la formation diffère selon le mode de financement. Validé par le Conseil d'École de IMT Nord Europe, ce coût s'élève à :

- **Financement personnel ou demandeur d'emploi** : 7 500* € net de taxes

- **Financement entreprise** : 12 500* € net de taxes

**pour le mastère spécialisé en cybersécurité les coûts sont respectivement de 9 000 € pour un financement personnel et de 14 000 € pour un financement entreprise.*

À ces coûts de formation s'ajoutent :

- **La CVEC**, contribution de vie étudiante et de campus : 105 € (pour l'année 2025-2026), montant fixé par le MESRI, qui évolue chaque année. La CVEC est due uniquement pour les candidats en financement personnel.

- Les frais d'hébergement et de restauration (plus d'infos via ces liens - <https://imt-nord-europe.fr/experience-etudiante/logements/> <https://imt-nord-europe.fr/experience-etudiante/restauration/>)

3.1. Financement des études

La formation est mensualisée sur l'année d'enseignement, la 1ère échéance est payée au moment de l'admission et est remboursable en cas de refus de visa (sur présentation d'un justificatif). Les paiements se font par prélèvement automatique.

3.2. Lieux des Formations

MS BE+, PPIB, InECAM	IMT Nord Europe - Campus de Lahure	Boulevard Lahure 59500 Douai
MS CSE	IMT Nord Europe – Campus de Villeneuve D’Ascq	Cité scientifique Rue Guglielmo Marconi BP 20145 59653 Villeneuve d’Ascq Cedex
MS MRPT	IMT Nord Europe – Campus de Bourseul	941 rue Charles Bourseul 59500 Douai

Pour plus d’informations concernant le rythme de la formation, le programme, nous vous invitons à :

- Consulter le site web de l’école : <https://imt-nord-europe.fr/formations/masteres-specialises/>
- Envoyer un email à : masteres.specialises@imt-nord-europe.fr